

Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

le 17 JUIN 2011 à 20 H 00

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE B., BECOUSE G., BRUN J.B., GUY C., POTIGNAT J., MARIDET A., ROUMIER S.

ABSENTS EXCUSES : LAPLACE R *procuration à* JOURDAN C., DRAVERS D *procuration à* BECOUSE G.

- Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011/PREF63/11-01234 du 26 mai 2011 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués

a) composition du bureau électoral.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Messieurs Jacques COURTADON, Jacques POTIGNAT, Jean-Baptiste BRUN et Madame Christelle GUY. La Présidence est assurée par ses soins. Le secrétariat est assuré par Robert BRUN.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, conformément à l'article L.284 du code électoral, en vue des élections sénatoriales du 25 septembre prochain. Cette élection doit se faire à bulletins secrets à la majorité absolue au premier tour, majorité relative au deuxième tour.

b) élection des délégués

Madame le Maire fait appel à candidature pour l'élection des délégués titulaires et délégués suppléants.

Se portent candidats :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Madame Colette JOURDAN | - Madame Christelle GUY |
| - Monsieur Jean-Baptiste BRUN | - Madame Marcelline FINCK |
| - Madame Annie MARIDET | - Madame Sylvie ROUMIER |

c) résultats de l'élection :

- sont désignés délégués titulaires : Colette JOURDAN, Jean-Baptiste BRUN, Annie MARIDET.
- sont désignés délégués suppléants : Christelle GUY, Marcelline FINCK, Sylvie ROUMIER.

Après le vote, Madame le Maire a déclaré le scrutin clos à 20 h 30, les membres du bureau électoral ayant procédé au dépouillement des bulletins de vote, à la rédaction du procès-verbal, au transfert des résultats et affichage.

- Contournement Sud-Ouest de Vichy

Madame le Maire présente les documents relatifs à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'aménager le contournement sud-ouest de Vichy (arrêté interpréfectoral n° 16760/11 du 19 mai 2011).

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du secrétariat de mairie du lundi 20 juin 2011 au vendredi 22 juillet 2011 inclus, le commissaire enquêteur sera présent à la mairie le mercredi 13 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Suite à l'étude du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, des interrogations sont nées que le conseil traduira par une délibération adressée au Préfet de l'Allier et qui figurera dans le registre d'enquête.

Deux conseillers sont nommés pour étudier les fossés et canaux de décharge existants, leur devenir et les nouvelles créations dans le cadre du projet. Messieurs Gérard BECOUSE et Jacques POTIGNAT sont désignés.

- Projets de schéma départemental de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme et de l'Allier

Madame le Maire rappelle que la loi du 16 Décembre 2010 demande aux Préfets d'élaborer un schéma de coopération intercommunale avant le 31 Décembre 2011. En effet, la réforme territoriale comporte notamment un volet important concernant l'intercommunalité (loi du 16 décembre 2010 + circulaire Hortefeux du 27 décembre 2010) basée sur 3 axes :

- Achever la carte intercommunale (suppression des zones blanches),
- Rationaliser les périmètres selon 2 aspects :
 - Constituer des EPCI regroupant au moins 5 000 habitants
 - Accroître la solidarité financière
- Simplifier l'organisation (réduction du nombre de syndicats).

Bien que la population de la Communauté des Coteaux de Randan s'élève à 5 556 habitants, le Préfet du Puy de Dôme propose une fusion avec la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier, qui compte 5169 habitants.

Les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes se sont réunis le 16 mai 2011 avec celui de la Communauté de Communes Nord Limagne pour débattre de ce projet. L'ensemble des conseillers a jugé cette fusion prématuée voire non pertinente et serait plus favorable à un rapprochement des 3 territoires à moyen terme après un temps de réflexion nécessaire à une véritable mutualisation des moyens et un développement à l'échelle du bassin de vie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, partageant cet avis, se prononce en faveur d'une fusion à l'échelle des trois territoires à savoir Nord Limagne, Coteaux de Randan et Limagne Bords d'Allier et à défaut souhaite conserver le découpage actuellement en vigueur.

Madame Le Maire fait également état d'un courrier du Préfet de la région Auvergne concernant le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier. En effet,

dans son projet, le Préfet de l'Allier prévoit la suppression du SIVOS du collège de St Yorre auquel adhère la commune de St Sylvestre et notre avis est donc nécessaire. Cette suppression est en cours, votée par le conseil syndical du 22 mars 2010, et le Conseil confirme donc son accord.

- Avenant au traité d'affermage pour le service assainissement

Le traité d'affermage du service d'assainissement collectif entre la Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin et la SEMERAP arrive à échéance le 12 août 2011. Dans l'attente de l'avancée du projet de mise aux normes de l'assainissement, Madame le Maire avait demandé une prolongation de ce contrat. La Semerap a proposé un projet d'avenant (n° 2) au traité d'affermage, prolongeant le contrat jusqu'au 12 Août 2012 conformément aux dispositions de l'article 1411-2-a du CGCT.

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 2.

Madame le Maire présente, par ailleurs, le compte-rendu financier relatif au service confié à la SEMERAP pour l'année 2010.

- Participation frais de scolarité 2011-2012 – Communes extérieures

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des enfants de communes extérieures ne possédant pas d'école sont inscrits à l'école publique de SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN.

Une nouvelle convention pour l'année scolaire 2011-2012 fixant une participation annuelle par élève pour aider à couvrir les dépenses de fournitures scolaires et les frais de fonctionnement doit être établie et adressée aux communes concernées. Le tarif 2010-2011 était de 400 € par élève.

Le Conseil Municipal décide ne pas augmenter cette participation.

- Tarifs 2011-2012 : Cantine – Garderie – Transport scolaire

Il est prévu à l'ordre du jour la révision des tarifs de la cantine, garderie et du transport scolaire. Madame le maire rappelle les tarifs en vigueur à ce jour :

Cantine :

Type d'abonnement	Tarif annuel par enfant	Paiement Mensuel par enfant	Prix des Tickets
A l'année-4 j par semaine	380.00 €	38.00 €	
A l'année-jours fixes		2.70 € x nombre réel de jours de repas	
Repas exceptionnels (en cas d'indisponibilité des parents de dernière minute)			Vendus par 10 = 3.00 € le ticket Vendus à l'unité = 3.50 € le ticket

Garderie :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1. La formule mensuelle | 38.00 € |
| 2. La formule Matin | 1.50 € |
| 3. La formule Soir | 1.50 € (le goûter est compris) |

Les prestations sont gratuites à partir du 3^e enfant

Transport scolaire :

Depuis novembre 2010, le transport scolaire desservant l'école publique de la commune n'est plus assuré, notre car était ancien et les pièces détachées pour le réparer devenues introuvables. À compter de la rentrée scolaire 2011/2012, le ramassage scolaire sera confié au Conseil Général du Puy-de-Dôme qui demande une participation aux familles de 130 € par an. Madame le Maire rappelle la proposition collégiale d'aider les familles de Saint-Sylvestre-Pragoulin empruntant ce transport à hauteur de 65 € par an et par élève.

Après discussion, il est décidé que les tarifs de la cantine et de la garderie resteront inchangés. Le Conseil autorise Madame le Maire à verser au Conseil Général du Puy-de-Dôme une participation financière au transport scolaire desservant l'école publique de la commune de 65 € par an et par élève demi-pensionnaire pour l'année scolaire 2011/2012.

- Renouvellement contrat informatique

Madame le Maire donne lecture d'une proposition de renouvellement de contrat avec la SAS JVS MAIRISTEM, fournisseur de logiciels des gammes Horizon, Horizon On Line et les prestations s'y rattachant. Le contrat porte sur la cession et la mise en place des licences, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels, l'assistance téléphonique. Il est conclu pour une période de 3 ans. Le forfait annuel s'élève à 3 605 € HT.

Le conseil donne délégation à Madame le Maire pour la signature du contrat.

- Vente de terrain

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de l'entreprise FALAISE d'acquérir la parcelle n° 1965 jouxtant leur bâtiment pour un éventuel agrandissement.

Le conseil est favorable à cette vente et souhaite une estimation des domaines, s'agissant d'une parcelle de la zone artisanale, avant d'en fixer les modalités.

- Demande de subvention

Madame le Maire et deux conseillers ont reçu une délégation de l'USSSP section football qui souhaite que sa subvention soit revue à la hausse pour leur permettre d'envisager un développement de leur club. Après débat, l'assemblée souhaite qu'une nouvelle réunion soit organisée pour poursuivre les échanges.

Une autre demande de subvention a été formulée par DOME ZONE, club de parachutisme dont le président réside sur la commune.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à cette demande, le siège social de cette association étant basé à Pont du Château.

- Amortissement des travaux SIEG

Suite à la délibération du SIEG du Puy-de-Dôme en date du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence Eclairage Public, ainsi que la convention signée en date du 15 décembre 2009, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les travaux d'éclairage public réalisés par la commune à l'Impasse des Graviers et au Chemin de la Pifonnette et propose d'amortir :

- sur une durée de cinq ans les travaux 204158/10004 « travaux d'éclairage public à l'Impasse des Graviers » réalisés en 2010 pour le montant TTC de 3 246.29 €
- sur une durée de cinq ans les travaux 204158/10004 « travaux d'éclairage public au Chemin de la Pifonnette » réalisés en 2010 pour le montant TTC de 2 529.92 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- Annulation titre de recettes

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été émis un titre de recette n° 32/2011 de 397 € au nom de monsieur BERTHUCAT Nicolas pour le règlement de son loyer du mois de Mars 2011. Or, lors de l'état des lieux, il avait été convenu qu'il laisserait les éléments, dont il avait équipé la cuisine, à son départ moyennant un mois de loyer gratuit. Monsieur BERTHUCAT Nicolas a résilié son bail au 31 Mars 2011.

Le Conseil Municipal décide d'annuler ce titre de recette n° 32/2011.

- Questions diverses

REEMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les adjoints techniques territoriaux pendant leur congé annuel du lundi 4 juillet au vendredi 12 août 2011 afin de garantir la continuité du service.

Madame le Maire propose la candidature de Madame DAUBANNAY Marion pour ce remplacement occasionnel.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

PARTICIPATION CHAUFFAGE STADE MUNICIPAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le logement F3 sis au Stade Municipal de La Poivrière loué à Monsieur PESSUS Philippe est chauffé avec la chaudière du Stade et propose de lui faire verser une participation annuelle aux frais de chauffage de 589 kg de propane au tarif de la dernière livraison, soit un montant de 896.76 € (facture n° 1764312 du 01/04/2011).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire verser une participation annuelle aux frais de chauffage de 589 kg de propane à Mr PESSUS Philippe, locataire du logement F3 au Stade Municipal de La Poivrière, au tarif de la dernière livraison, soit un montant de 896.76 €.

DESSERTE FERROVIAIRE

Le 6 mai dernier, la SNCF annonçait à la Région sa décision de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne « Clermont-Ferrand /Paris-Gare de Lyon » vers la gare de « Paris-Bercy ».

Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Ile de France, alors que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers.

La décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre le projet de transfert en gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

GESTION DES DECHETS POUR LES COMMUNES DU VALTOM

Tous les conseillers ont reçu un message électronique doublé d'un courrier, de la part de Monsieur GODART, Sénateur Maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Communauté, proposant un projet de délibération visant à laisser aux élus de l'agglomération clermontoise le choix du mode de traitement des déchets de notre département et enjoignant au Valtom d'abandonner le projet d'incinérateur.

Le conseil s'oppose à cette démarche et réaffirme son soutien au Valtom.

URBANISME

Dans son édition du mardi 7 juin, le journal "La Montagne" a publié un article sous le titre "plus de permis de construire pour une extension de 40 M2". Cet article, qui a suscité de nombreuses interrogations auprès des services de l'Etat, fait référence à un projet du Gouvernement qui s'inscrit dans une réforme à l'étude du code de l'urbanisme, visant à promouvoir un "urbanisme de projet".

Cependant, à ce jour, aucun texte législatif ou réglementaire n'est paru. Les extensions de constructions existantes et les constructions neuves de moins de 20 m² doivent toujours faire l'objet d'une déclaration préalable que le constructeur doit déposer en mairie, et pour les extensions et constructions neuves de plus de 20 m², celles-ci sont toujours soumises à demande de permis de construire.

Lorsque ce projet de réforme aura fait l'objet de textes de droit, une campagne de communication adaptée sera menée, notamment auprès des élus.

FLASH ANIMATION

Rappel des manifestations du mois de juillet :

- 10 et 14 juillet : Ball Trap à Beauvezet
- 13 juillet à 21 H 30 : retraite aux flambeaux animée par le Twirling Club de St Yorre, suivie d'un bal gratuit avec sono.
- 14 juillet à 10 H 00 : défilé suivi du vin d'honneur.
- 23 juillet à partir de 19 H 00 : Marche Nocturne de L'Atelier.
- 31 juillet à 12 H 00 : Repas Champêtre organisé par l'Inter-Associations.

Si vous souhaitez participer à ce repas, merci de vous inscrire auprès de la mairie avant le **20 juillet**.

Tarif :

- 15 Euros pour un adulte
- 8 Euros pour un enfant jusqu'à 14 ans
- Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans
- Repas du soir 2 €.

menu :

- Entrée (salades)
- Plat chaud [méchoui ou poulet (à préciser)]
- Fromage
- Dessert
- Vin rosé / vin rouge compris
- Animation musicale : Sono - Jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 0 H 00.